REDEVANCE PERFORMANCE EAU ET SISPEA



Se connecter

- Sur <u>https://www.services.eaufrance.fr/</u>, cliquez sur "Extranet contributeurs"
- Renseignez votre identifiant, votre mot de passe* et le test captcha *Réinitialisation possible directement sur Sispea



Accéder à l'écran de saisie

• Sur la page d'accueil, cliquez sur "Accès saisie des données"

Vérifier le référentiel des collectivités

- Cliquez sur "Oui, vérifier le référentiel"
- Vérifiez attentivement les informations saisies : les informations descriptives de votre collectivité, de vos services d'eau et d'assainissement et de vos ouvrages
- Validez ou signaler les informations erronées / manquantes sur l'application

Saisir les données des entités de gestion d'eau potable

- Sélectionnez le filtre "redevance agence / office de l'eau"
- Remplissez les données nécessaires des variables/indicateurs fléchées. La barre de progression du filtre doit atteindre 100 % de remplissage
- Poursuivez la saisie sur les autres entités de gestion et cliquez sur "Calculer et enregistrer"
- Renseignez tous les indicateurs. Vous pouvez vous arrêter en cours de saisie et terminer plus tard
- Dès que les 16 variables sont renseignées pour une entité de gestion, un pop-up de remerciement apparait, cliquez sur "Terminer et vérifier"
- Cliquez ensuite sur "Confirmer et vérifier"
- Puis publiez les données



Et ensuite ?

 Validez votre télédéclaration sur le portail téléservice : <u>https://teleservices.lesagencesdeleau.fr/</u>



Le calendrier de la réforme des redevances des agences de l'eau

• La validation de votre télédéclaration est à réaliser sur le portail téléservices de l'agence de l'eau avant le 31 mars de l'année n+2 (exemple : pour les données 2024 saisies sous Sispea en 2025, la télédéclaration sur le portail téléservices est attendue avant le 31 mars 2027).

Pour plus d'accompagnement, [lien vers les tutoriels vidéos]















Redevance performance eau et Sispea

Se connecter



Sur <u>https://www.services.eaufrance.fr/</u>, cliquez sur "Extranet contributeurs"

• Renseignez votre identifiant, votre mot de passe* et le test captcha *Réinitialisation possible directement sur Sispea



Accéder à l'écran de saisie

• Sur la page d'accueil, cliquez sur "Accès saisie des données"



Vérifier le référentiel des collectivités

- Cliquez sur "Oui, vérifier le référentiel"
- Vérifiez attentivement les informations saisies : les informations descriptives de votre collectivité, de vos services d'eau et d'assainissement et de vos ouvrages
- Validez ou signaler les informations erronées / manquantes sur l'application

Saisir les données des entités de gestion d'eau potable

- Sélectionnez le filtre "redevance agence / office de l'eau"
- Remplissez les données nécessaires des variables/indicateurs fléchées. La barre de progression du filtre doit atteindre 100 % de remplissage
- Poursuivez la saisie sur les autres entités de gestion et cliquez sur "Calculer et enregistrer"
- Renseignez tous les indicateurs. Vous pouvez vous arrêter en cours de saisie et terminer plus tard
- Dès que les 16 variables sont renseignées pour une entité de gestion, un pop-up de remerciement apparait, cliquez sur "Terminer et vérifier"
- Cliquez ensuite sur "Confirmer et vérifier"
- Puis publiez les données



Et ensuite ?

 Validez votre télédéclaration sur le portail téléservice : <u>https://teleservices.lesagencesdeleau.fr/</u>



- Le calendrier de la réforme des redevances des agences de l'eau
- Retrouvez ce calendrier sur : <u>https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-</u> <u>reforme-des-redevances</u>

Pour plus d'accompagnement, [lien vers les tutoriels vidéos]













